

 Commune de LUZECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2023_8_5

Convocation du 04 août 2023

Le trente août 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Pierre BORREDON
M. Benoît FABRE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_8_5 : Validation de la phase PRO et Avenant n°1 à la Maîtrise d'œuvre de la rénovation de la piscine municipale et ses bassins

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2022, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine municipale et ses bassins a été attribué au groupement conjoint composé du cabinet d'architecture SOL et CITÉ et des co-traitants SAS CD2I et OTCE infra.

Lors des phases Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD), des évolutions ont été apportées au programme de l'opération par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre afin d'améliorer l'ensemble de la rénovation de la piscine municipale et ses bassins.

Ainsi, en phase PRO, le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux a été évalué à 1 278 190,00 € HT (contre 857 582 € HT dans le programme initial).

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été calculé par l'application du taux de 9 % à l'estimation prévisionnelle des travaux de 857 582 € HT, ainsi, le montant total provisoire de la mission de maîtrise d'œuvre était de 77 182,38 € HT.

L'estimation du montant prévisionnel des travaux en phase PRO, a été arrêté à 1 278 190,00 € HT.

Le nouveau montant forfaitaire de rémunération du maître d'œuvre est donc calculé par l'application du taux de 9 % à l'estimation prévisionnelle des travaux en phase PRO de 1 278 190,00 € HT ; Le montant des honoraires en phase APS et APD restent identiques au contrat initial, ainsi le montant forfaitaire de la mission de maîtrise d'œuvre est de 103 680.68 € HT soit une augmentation de 34,33 %.

Pour mémoire, répartition par phase et par cotraitant avant avenant n°1

Mission de Base : Éléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant									
			Part de SOL ET CITE Architecte-urbaniste		Part de CD2i						Part de OTCE Infra VRD	
					Structure		Fluides		Economie			
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
APS	13%	10 033,71	60,00%	6 020,23 €	10,00%	1 003,37 €	20,00%	2 006,74 €	10,00%	1 003,37 €	0,00%	-
APD	17%	13 121,00	50,00%	6 560,50 €	10,00%	1 312,10 €	20,00%	2 624,20 €	10,00%	1 312,10 €	10,00%	1 312,10 €
PRO	20%	15 436,48	50,00%	7 718,24 €	10,00%	1 543,65 €	20,00%	3 087,30 €	10,00%	1 543,65 €	10,00%	1 543,65 €
ACT/DCE	9%	6 946,41	50,00%	3 473,21 €	10,00%	694,64 €	20,00%	1 389,28 €	10,00%	694,64 €	10,00%	694,64 €
VISA	6%	4 630,94	55,00%	2 547,02 €	10,00%	463,09 €	20,00%	926,19 €	15,00%	694,64 €	0,00%	-
DET	30%	23 154,71	55,00%	12 735,09 €	10,00%	2 315,47 €	20,00%	4 630,94 €	15,00%	3 473,21 €	0,00%	-
AOR	5%	3 859,12	55,00%	2 122,52 €	10,00%	385,91 €	20,00%	771,82 €	15,00%	578,87 €	0,00%	-
TOTAL HT MISSION DE BASE	100%	77 182,38	53,35%	41 176,80 €	10,00%	7 718,24 €	20,00%	15 436,48 €	12,05%	9 300,48 €	4,60%	3 550,39 €
					42,05%					32 455,19 €		
TVA	20%	15 436,48		8 235,36 €						6 491,04 €		710,08 €
TOTAL TTC		92 618,86		49 412,16 €						38 946,23 €		4 260,47 €

Nouvelle répartition des honoraires par phase et par cotraitant avec l'avenant

Mission de Base : Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant									
			Part de SOL ET CITE Architecte-urbaniste		Part de CD2i						Part de OTCE Infra VRD	
					Structure		Fluides		Economie			
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
APS	13%	10 033,71	60,00%	6 020,23 €	10,00%	1 003,37 €	20,00%	2 006,74 €	10,00%	1 003,37 €	0,00%	-
APD	17%	13 121,00	50,00%	6 560,50 €	10,00%	1 312,10 €	20,00%	2 624,20 €	10,00%	1 312,10 €	10,00%	1 312,10 €
PRO	20%	23 007,42	50,00%	11 503,71 €	10,00%	2 300,74 €	20,00%	4 601,48 €	10,00%	2 300,74 €	10,00%	2 300,74 €
ACT/DCE	9%	10 353,34	50,00%	5 176,67 €	10,00%	1 035,33 €	20,00%	2 070,67 €	10,00%	1 035,33 €	10,00%	1 035,33 €
VISA	6%	6 902,23	55,00%	3 796,22 €	10,00%	690,22 €	20,00%	1 380,45 €	15,00%	1 035,33 €	0,00%	-
DET	30%	34 511,13	55,00%	18 981,12 €	10,00%	3 451,11 €	20,00%	6 902,23 €	15,00%	5 176,67 €	0,00%	-
AOR	5%	5 751,86	55,00%	3 163,52 €	10,00%	575,19 €	20,00%	1 150,37 €	15,00%	862,78 €	0,00%	-
TOTAL MISSION DE BASE APRES AVENANT 1 _ € HT	100%	103 680,68	53,24%	55 201,97 €	10,00%	10 368,07 €	20,00%	20 736,14 €	12,27%	12 726,33 €	4,48%	4 648,18 €
					42,27%					43 830,53 €		

PM avant avenant 1

TOTAL HT MISSION DE BASE AVANT AVENANT 1 _ € HT	100%	77 182,38	53,35%	41 176,80 €	10,00%	7 718,24 €	20,00%	15 436,48 €	12,05%	9 300,48 €	4,60%	3 550,39 €
					42,05%					32 455,19 €		
delta - présent avenant 1 _ € HT		26 498,30		14 025,17 €		2 649,83 €		5 299,66 €		3 425,85 €		1 097,79 €
										11 375,34 €		

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **d'arrêter** le coût prévisionnel définitif des travaux correspondant à la phase PRO au montant de 1 278 190,00 € HT .
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ci-dessus énoncé
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 04/09/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 05/09/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--